



# communiqué de presse **press** release

N° 33-10

## **Descriptif du programme de rachat par la société de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité du titre autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 9 juin 2010**

**Paris, le 29 juillet 2010** - Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement Européen n° 2273/2003, ce descriptif a pour objet d'énoncer les objectifs et modalités du nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions.

### **I - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AYANT AUTORISÉ LE PROGRAMME – CADRE JURIDIQUE**

Le présent programme de rachat a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 9 juin 2010 au terme de la sixième résolution adoptée à titre ordinaire et mis en œuvre par le Directoire réuni le 15 juillet 2010.

### **II - NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DÉTENUS PAR L'ÉMETTEUR**

Au 15 juillet 2010, le capital de la Société était composé de 25 102 534 actions et la Société détenait 61 704 de ses propres actions, soit 0,24% du capital.

Les titres Saft Groupe SA sont inscrits sur l'EUROLIST de NYSE EURONEXT Paris (Compartiment B) code ISIN : FR 0010208165.

### **III - OBJECTIF DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT**

L'objectif unique de ce programme, tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale du 9 juin 2010, consiste dans l'animation du marché secondaire et de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

#### **IV - PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL DE TITRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACQUIS DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

La part maximale du capital, dont le rachat a été autorisé par l'Assemblée Générale du 9 juin 2010 dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions, est de 0,73% du nombre d'actions, le cas échéant ajusté afin de prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à ladite Assemblée Générale, soit à titre indicatif au 15 juillet 2010 : 183 248 actions.

Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul des 0,73% du capital correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale.

#### **V - PRIX MAXIMUM D'ACHAT ET MONTANT MAXIMAL DES FONDS AFFECTÉS AU RACHAT**

Le prix maximum d'achat des actions a été fixé par l'Assemblée Générale du 9 juin 2010 à 60 Euros par action.

Sur la base d'un nombre maximum de titres pouvant être détenus représentant 0,73% des actions composant le capital social de la Société, soit à titre indicatif au 15 juillet 2010 un nombre maximum de 183 248 actions, l'investissement maximum théorique consacré au rachat, s'élève sur la base du prix maximum d'achat autorisé de 60 Euros par action, à 10 994 880 Euros.

#### **VI - DUREE DU PROGRAMME DE RACHAT**

L'autorisation est donnée pour une durée maximale de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 9 juin 2010, soit jusqu'au 8 décembre 2011.

Le présent programme entré en vigueur le 16 juillet 2010 succèdera au précédent programme mis en œuvre en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 juin 2009.

Pendant toute la réalisation du nouveau programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations ci-dessus sera portée à la connaissance du public selon les modalités fixées aux articles 221-3, 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

#### **VII- BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME DE RACHAT**

Un programme de rachat d'actions de la Société a été autorisé par l'Assemblée Générale du 3 juin 2009.

L'objectif du programme de rachat d'actions était de permettre l'animation du marché secondaire et de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Le prestataire de service d'investissements intervenant aux fins d'assurer l'animation du titre Saft, la société Exane BNP Paribas (16 avenue Matignon – 75008 Paris) disposait pour ce faire de 2 millions d'euros de moyens financiers.

Au cours de la période du 28 juillet 2009, date de mise en œuvre du contrat de liquidité par le Directoire, jusqu'au 30 juin 2010, les mouvements d'achat et vente de titres de la Société ont été les suivants:

- achat: 274 002 titres au cours moyen d'achat de 30,35 Euros par action,
- vente: 263 871 titres au cours moyen de vente de 30,85 Euros par action.

Le nombre total de titres traités sur cette même période dans le cadre du contrat de liquidité s'est élevé à 537 873 titres. La Société n'a supporté aucun frais de négociation au titre de ces opérations.

Au 30 juin 2010, la Société détenait 57 342 de ses propres actions (représentant 0,23% du capital). Leur valeur globale, évaluée au cours d'achat, s'élevait à cette date à 1 740 330 Euros. Leur valeur de marché au 30 juin 2010 était de 1 428 389 Euros.

#### **A propos de Saft**

*Saft (Euronext : Saft) est le spécialiste mondial de la conception et de la production de batteries de haute technologie pour l'industrie. Les batteries Saft sont utilisées dans les applications de haute performance, notamment dans les infrastructures et processus industriels, le transport, l'espace et la défense. Saft est le premier fabricant mondial de batteries au nickel à usage industriel et de piles au lithium primaire pour des applications variées. Le groupe est également le premier producteur européen de batteries de technologies spécialisées pour la défense et l'espace et numéro un mondial de batteries lithium-ion pour les satellites. Saft fournit également sa technologie lithium-ion aux applications émergentes des véhicules propres et du stockage des énergies renouvelables. Avec un effectif global d'environ 4000 salariés, Saft est présent dans 18 pays. Ses 15 sites de production et son réseau commercial lui permettent de servir ses clients dans le monde entier. Saft figure au sein de l'indice SBF 120 de la Bourse de Paris.*

*Pour toute information complémentaire, consultez le site [www.saftbatteries.com](http://www.saftbatteries.com)*

#### **SAFT**

Jill Ledger, Directrice de la Communication institutionnelle et des Relations investisseurs

Tél. : +33 1 49 93 17 77, [jill.ledger@saftbatteries.com](mailto:jill.ledger@saftbatteries.com)

#### **FINANCIAL DYNAMICS**

Stéphanie BIA, Tél. : +33 1 47 03 68 16, [stephanie.bia@fd.com](mailto:stephanie.bia@fd.com)

Yannick DUVERGÉ, Tél. : +33 1 47 03 68 10, [yannick.duverge@fd.com](mailto:yannick.duverge@fd.com)

Clément BENETREAU, Tél. : +33 1 47 03 68 12, [clement.benetreau@fd.com](mailto:clement.benetreau@fd.com)